

WIPO/GRTKF/IC/46/INF/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 13 février 2023

# Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

**Quarante‑sixième session**

**Genève, 27 février – 3 mars 2023**

Fonds de contributions volontaires de l’OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées : note d’information sur les contributions et les demandes d’assistance

*Document établi par le Secrétariat*

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci‑après dénommé “Fonds”). Les règles applicables en la matière figurent dans l’annexe du document WO/GA/32/6, que l’Assemblée générale de l’OMPI a approuvée lors de sa trente‑deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente‑neuvième session en septembre 2010.

L’article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

“f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l’OMPI communique aux participants une note d’information indiquant :

* + 1. le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;
    2. l’identité des donateurs (à l’exception de ceux qui auront expressément demandé l’anonymat);
    3. le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;
    4. la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;
    5. les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;
    6. le montant alloué à chaque bénéficiaire; et
    7. une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération”.

Le présent document constitue la trente‑huitième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information qui doit être communiquée aux participants de la quarante‑sixième session du comité se présente comme suit :

Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 10 février 2023 et nom du donateur :

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.‑U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.‑U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.‑U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud‑africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.‑U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien[[1]](#footnote-2);

4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo‑zélandais;

37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien;

18 268,75 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien;

16 227,93 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 6 novembre 2019 par le Gouvernement finlandais;

16 158,98 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 9 décembre 2019 par le Gouvernement allemand[[2]](#footnote-3); et

14 233,70 francs suisses (soit l’équivalent de 15 000 euros à cette date) versés le 13 septembre 2022 par le Gouvernement allemand.

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du fonds à la date du 10 février 2023 : 726 126,07 francs suisses.

Montant des ressources disponibles :

* Montant disponible au 15 janvier 2023, comprenant les taxes et intérêts bancaires : 6446,23 francs suisses.
* Montant engagé au 17 janvier 2023 : 3644,65 francs suisses.
* Montant disponible moins montant engagé au 10 février 2023 :   
  2801,58 francs suisses.

Liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du fonds ou ayant été admises au bénéfice d’une assistance depuis la dernière note d’information[[3]](#footnote-4) :

Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance, sous réserve de fonds disponibles, en vue de leur participation à la quarante‑cinquième session du comité (dans l’ordre de priorité)[[4]](#footnote-5) et qui ont bénéficié d’une assistance :

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

Nationalité : Bénin  
Adresse postale : Cotonou (Bénin)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :   
Jeunesse Sans Frontières BéninSiège de l’observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.)

Nationalité : États‑Unis d’Amérique  
Adresse postale : Kopolei, HI (États‑Unis d’Amérique)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Kaʻuikiokapō  
Siège de l’observateur accrédité : Kopolei, HI (États‑Unis d’Amérique)

Musa Usman NDAMBA (M.)

Nationalité : Cameroun  
Adresse postale : Bamenda (Cameroun)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)  
Siège de l’observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

Personne qui a été admise au bénéfice d’une assistance, en vue de sa participation à la quarante‑sixième session du comité, sous réserve de fonds disponibles[[5]](#footnote-6), et pour laquelle les ressources du Fonds étaient suffisantes au 10 janvier 2023 (dans l’ordre de priorité) :

Jebra Ram MUCHAHARY (M.)

Nationalité : Inde  
Adresse postale : Bijni (Assam) (Inde)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Confédération indienne des autochtones et des peuples tribaux de la zone Nord‑Est (ICITP‑NEZ)  
Siège de l’observateur accrédité : Barlawgaon (Assam) (Inde)

Personne qui a été admise au bénéfice d’une assistance en vue de sa participation à la quarante‑sixième session du comité[[6]](#footnote-7), sous réserve de fonds disponibles, mais pour laquelle les ressources du Fonds n’étaient pas suffisantes au 19 janvier 2023 (par ordre de priorité) :

Jafarou MALAM KOSSAO (M.)

Nationalité : Niger

Adresse postale : Niamey (Niger)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : *Bal’lame*

Siège de l’observateur accrédité : Niamey (Niger)

Montant versé en vue de la quarante‑cinquième session du comité :

Agoussou Marcellin AIGBE (M.) : 2758,65 francs suisses

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.) : 2822,45 francs suisses

Musa Usman NDAMBA (M.) : 2962,65 francs suisses

Engagements en vue de la quarante‑sixième session du comité :

Jebra Ram MUCHAHARY (M.) : 3644,65 francs suisses

Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur participation à la quarante‑septième session du comité (par ordre alphabétique) :

Babagana ABUBAKAR (M.)

Nationalité : Nigéria  
Adresse postale : Maiduguri (Nigéria)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :   
Association de développement des Kanuri  
Siège de l’observateur accrédité : Maiduguri (Nigéria)

Hamadi AG MOHAMED ABBA (M.)

Nationalité : Mali

Adresse postale : Tombouctou (Mali)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR

Siège de l’observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

Agoussou Marcellin AIGBE (M.)

Nationalité : Bénin  
Adresse postale : Cotonou (Bénin)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :   
Jeunesse Sans Frontières BéninSiège de l’observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

Nelson DE LEÓN KANTULE (M.)

Nationalité : Panama

Adresse postale : Panama (Panama)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

*Asociación Kunas Unidos por Napguana/Association of Kunas United for Mother Earth* (KUNA)

Siège de l’observateur accrédité : Panama (Panama)

Ulukoa DUHAYLONSOD (M.)

Nationalité : États‑Unis d’Amérique  
Adresse postale : Kopolei, HI (États‑Unis d’Amérique)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Kaʻuikiokapō  
Siège de l’observateur accrédité : Kopolei, HI (États‑Unis d’Amérique)

Musa Usman NDAMBA (M.)

Nationalité : Cameroun  
Adresse postale : Yaoundé (Cameroun)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Mbororo Social Cultural Development Association (MBOSCUDA)  
Siège de l’observateur accrédité : Yaoundé (Cameroun)

*Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

1. 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien. [↑](#footnote-ref-2)
2. 16 158,98 francs suisses ont été remboursés le 8 janvier 2021, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement allemand. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir le document WIPO/GRTKF/IC/45/INF/4 daté du 23 novembre 2022. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/44/INF/6 daté du 15 septembre 2022. [↑](#footnote-ref-5)
5. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/45/INF/6 daté du 8 décembre 2022. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ibid. [↑](#footnote-ref-7)